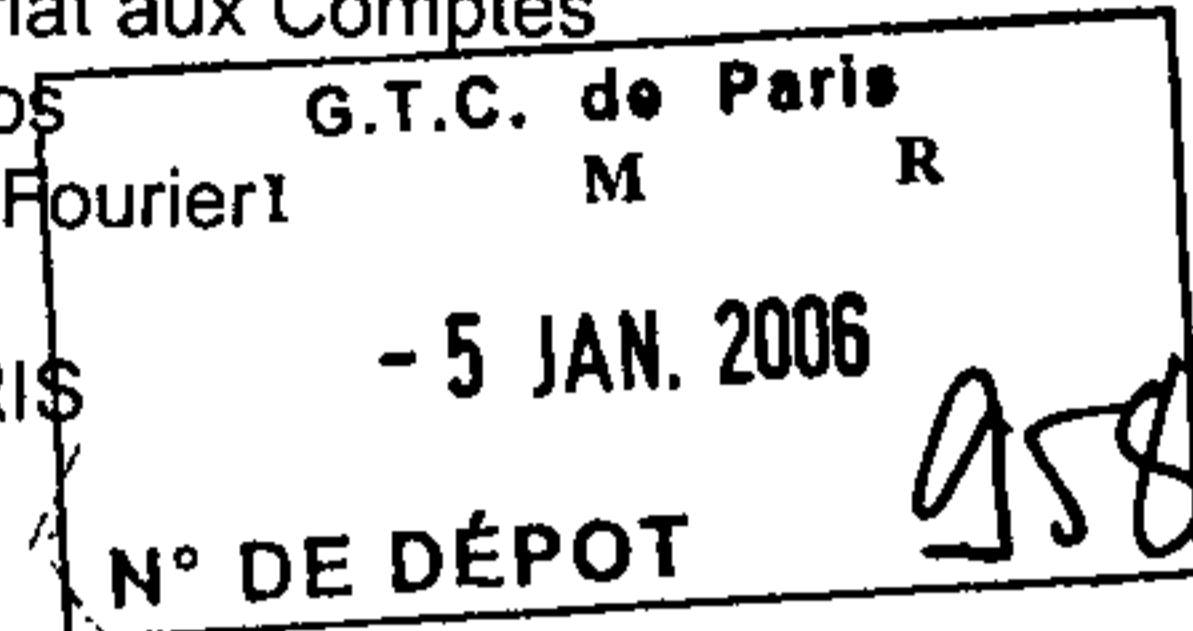


971318030

FAREC

Société par actions simplifiée
d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

Au capital de 42.000 euros
Siège social : 25, rue Charles Fourier I
75013 PARIS
414 889 865 R.C.S. PARIS



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq,
Le 18 octobre,
à 09 heures,
Au siège social,

Les associés de la **FAREC** se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par la SOCIETE D'AUDIT FOLLIN BERTIN – SAFB, représentée par Didier FOLLIN, cogérant.

Jean-Pierre BERTIN assume les fonctions de Secrétaire.

Lionel PALICOT, Commissaire aux Comptes de la Société, est absent, excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence et conformément à l'article 16 des statuts de la société, l'Assemblée réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SB
mf

Puis, le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- La feuille de présence.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant:

- Démission de la société SAFB de ses fonctions de Président de la société et nomination de Didier FOLLIN en son remplacement.
- Rémunération de Didier FOLLIN en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de Président.
- Nomination de Jean-Pierre BERTIN en qualité de Directeur Général.
- Rémunération de Jean-Pierre BERTIN en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de Directeur Général.
- Pouvoirs pour formalités.

Après avoir échangé diverses observations, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la SOCIETE D'AUDIT FOLLIN BERTIN - SAFB de ses fonctions de Président de la société, nomme en qualité de Président en son remplacement, pour une durée illimitée et à compter de ce jour : Didier FOLLIN, expert comptable et commissaire aux comptes, né le 21 avril 1955 à LE MANS, de nationalité française et demeurant 9, avenue du Fossé des Monnaies - 77330 OZOIR LA FERRIERE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Didier FOLLIN, présent, a fait savoir qu'il acceptait cette nomination aux fonctions de Président et qu'il satisfaisait aux prescriptions légales et réglementaires concernant l'exercice d'un mandat social.

SD

W

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que, dans l'immédiat, Didier FOLLIN ne sera pas rémunéré au titre de l'accomplissement de ses fonctions de Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, chargé d'assister le Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée (étant rappelé conformément aux dispositions statutaires que la durée du mandat du Directeur Général ne pourra excéder celle du mandat du Président) : Jean-Pierre BERTIN, expert comptable et commissaire aux comptes, né le 13 avril 1962 à NEUILLY SUR SEINE (92), de nationalité française et demeurant 38, rue de La Vega - 75012 PARIS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Jean-Pierre BERTIN, présent, a fait savoir qu'il acceptait cette nomination aux fonctions de Directeur Général et qu'il satisfaisait aux prescriptions légales et réglementaires concernant l'exercice d'un mandat social.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme la rémunération annuelle allouée à Jean-Pierre BERTIN en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de Directeur Général à celle fixée par l'assemblée générale du 02 janvier 2005 (après transformation de la SA en SAS). En outre, Jean-Pierre BERTIN continuera à bénéficier de l'avantage en nature véhicule.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

JPB

MF

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Jean-Pierre BERTIN, Secrétaire

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Général »

*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Général*



Pour société SAFB,

Didier FOLLIN, Président de séance

« Bon pour démission des fonctions de Président »

*Bon pour démission des fonctions de
président*



Acceptation des fonctions par Didier FOLLIN, nommé Président :

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de président.

